

# COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 MARS 2025

Le 10 mars 2025 à 18 heures

Le Conseil Municipal de Bosgouët, légalement convoqué le 3/03/2025, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans la salle de Conseil de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Franck BERTIN, Maire

En exercice : 15

Présents : 9 à l'ouverture de séance, 11 à la clôture

**Présents** : Franck BERTIN, Rose-Marie FOURNIER-VIOT, Daniel TORRETON, Michelle VANDERMEERSCH, Christelle GOSSE, Arnaud FOURQUEMIN, Hervé BRECHETEAU, Stéphane DESCHAMPS, Gérald LETELLIER, Hélène MENDES, Hervé THOUENON

Madame Françoise VAN DAMME a donné pouvoir à Madame Michelle VANDERMEERSCH

Monsieur David ODIEVRE a donné pouvoir à Madame Rose-Marie FOURNIER-VIOT

Madame Aurélie VASSE-GAUCHER a donné pouvoir à Monsieur Gérald LETELLIER

**Absente** : Madame Élodie GRICOURT

**Secrétaire de séance** : Madame Michelle VANDERMEERSCH

## **Ordre du jour** :

\* Vote du CFU 2024 (Compte Financier Unique)

\* Convention de participation financière avec le SIEGE 27 pour l'enfouissement des réseaux route de Bourg

Achard – ANNULE ET REMPLACE

\* Avis du Conseil Municipal suite à une enquête publique concernant la société DS SMITH PAPER ROUEN

### **Vote du CFU 2024 (Compte Financier Unique)**

**Vu** l'article 205 de la loi n°2023-1322 du 29 décembre 2023 de finances pour 2024 qui prévoit la généralisation du CFU au plus tard pour les comptes de l'exercice budgétaire 2026 ;

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;

**Vu** le rapport de présentation du CFU pour l'année 2024 de la commune de BOSGOUET;

**Vu** le CFU 2024 de la commune de BOSGOUET ;

**Considérant** que le CFU se substitue au Compte Administratif et au Compte de Gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;

**Considérant** que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

**Considérant** que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

**Considérant** les dispositions de l'article L. 2121-14 du CGCT qui prévoient que « dans les séances où le Compte Administratif du Maire est débattu, le Conseil Municipal élit son président. Dans ce cas, le Maire peut, même s'il n'est plus en fonction, assister à la discussion ; mais il doit se retirer au moment du vote » ;

**Considérant**, dès lors, que l'article susvisé interdit formellement au Maire de voter son propre compte administratif et qu'il ne peut donc pas donner/recevoir une procuration à/de l'un des membres de sa majorité ;

**Considérant** que, dans ce cadre, Monsieur le Maire a quitté la séance et le Conseil Municipal a siégé sous la présidence de Madame Rose-Marie FOURNIER-VIOT, 1<sup>ère</sup> Adjointe au Maire,

**Considérant** le CFU présenté et résumé comme suit par la Présidente de séance :

**PRESENTATION GENERALE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE**

**Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice 2024**

		Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	283 880,00	516 356,60	800 236,60
	Recettes réalisées	395 911,60	534 076,22	929 987,82
	Restes à réaliser	18 171,00	0	18 171,00
Dépenses	Prévision budgétaire totale	300 969,00	537 169,00	838 138,00
	Dépenses réalisées	244 018,33	486 862,44	730 880,77
	Restes à réaliser	40 970,00	0	40 970,00
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	151 893,27	47 213,78	199 107,05
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	18 919,10	202 068,30	220 987,40
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent ou déficit (+/-)	170 812,37	249 282,08	420 094,45
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	- 22 799,00	0	- 22 799,00
<b>Résultat cumulé</b>	<b>Excédent/Déficit</b>	<b>148 013,37</b>	<b>249 282,08</b>	<b>397 295,45</b>

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le CFU 2024 de la commune de BOSGOUET

**Convention de participation financière avec le SIEGE 27 pour l'enfouissement des réseaux route de Bourg Achard – ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION 2025-001 DU 16/01/2025**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que le SIEGE envisage d'entreprendre des travaux sur le réseau de distribution publique d'électricité, d'éclairage public et de télécommunications.

Conformément aux dispositions statutaires du SIEGE et aux règlements financiers dudit EPCI, la réalisation de l'opération est subordonnée à l'accord de la commune qui s'exprime sous la forme d'une contribution financière telle que détaillée dans la convention ci-après annexée.

Cette participation s'élève à :

- ✓ en section d'investissement: **9 833 €**
- ✓ en section de fonctionnement: **30 417 €**

étant entendu que ces montants seront ajustés sur la base du coût réel des travaux réalisés par le SIEGE dans la limite des montants indiqués ci-dessus.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise :

- ✓ Monsieur le Maire à signer la convention de participation financière annexée à la présente,
- ✓ L'inscription des sommes au Budget de l'exercice, au compte 2041582 pour les dépenses d'investissement (DP et EP), et au compte 615232 pour les dépenses de fonctionnement (FT)

**Avis du Conseil Municipal suite à une enquête publique concernant la société DS SMITH PAPER ROUEN**

Monsieur le Maire expose au Conseil la mise en place par la Préfecture de Seine-Maritime d'une enquête publique concernant la société DS SMITH PAPER ROUEN située à Saint-Etienne du Rouvray.

Celle-ci consiste à solliciter une autorisation environnementale relative à la mise à jour du plan d'épandage des boues de la station d'épuration de cette entreprise.

La commune de BOSGOUET fait partie des 261 communes concernées par cette demande, réparties sur les départements de l'Eure, de l'Orne et de la Seine-Maritime. La surface en ha mentionnée pour la commune étant de 74,980.

L'enquête publique a eu lieu du 27 janvier au 27 février, mais les communes impactées ont la possibilité de prendre une délibération jusqu'au 14 mars. Monsieur le Maire propose donc au Conseil de donner un avis à la Préfecture par le biais d'une délibération.

Après en avoir délibéré,

Et aux motifs suivants :

- manque de précision sur les données des analyses de ces boues
- impossibilité à ce jour d'estimer le niveau de la pollution qui sera engendrée à terme, et les répercussions sur la nappe phréatique,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un avis **DEFAVORABLE** sur la demande de mise à jour du plan d'épandage des boues émanant de la société DS SMITH PAPER ROUEN.

## INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

\* Monsieur le Maire sollicite l'avis du Conseil Municipal sur le projet d'airsoft qui lui a été présenté, et qui serait implanté route de la pierre tournante. Les élus présents, à l'unanimité, donnent un avis favorable, sous réserve que les engagements pris par le gérant, notamment au sujet du respect de l'environnement, soient tenus.

\* Monsieur le Maire fait un bilan très positif du Repas des Aînés qui s'est déroulé le samedi 8 mars. Comme l'ont résumé certains participants, « un bon moment gastronomique et convivial ».

Un autre bilan mérite d'être salué, celui de l'opération « les P'tits Doudous » qui consistait à récupérer des câbles afin que le syndicat Eure Normandie Numérique puisse les revaloriser. L'école de Bosgouët a si bien participé qu'elle est classée 3<sup>ème</sup>, Monsieur le Maire tient à remercier les parents qui se sont mobilisés.

\* Monsieur le Maire annonce qu'une animation « Mai à vélo » est en cours d'organisation par la Communauté de Communes, il est possible de fournir des vieux vélos aux centres de loisirs afin qu'ils soient décorés, et ce jusqu'au vendredi 4 avril.

\* Monsieur le Maire a pour projet de consulter des sociétés proposant des portages de repas au domicile des personnes âgées de la commune qui ont des difficultés pour se déplacer. Il tient à ce que ces repas soient de qualité. Les élus présents valident la démarche. Monsieur le Maire va réaliser dans un premier temps un sondage auprès des habitants concernés.

\* Monsieur le Préfet de l'Eure sera présent en Mairie mercredi 2 avril à 10h30 afin de signer la convention de participation citoyenne, en présence de la gendarmerie et des administrés qui se sont portés volontaires pour faire partie du dispositif.

\* Monsieur BRECHETEAU demande si les convocations pour les séances de Conseil Municipal sont publiées sur le site internet de la mairie. Monsieur le Maire lui confirme que c'est le cas depuis que le site est opérationnel, soit début 2024.

**Fin de séance à 19h10**

**Prochaine séance prévue jeudi 10/04 à 18h00.**